

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Reboux-Tourcoing: Trois mois. . . 13.30 Six mois. . . 26.00 Un an. . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price. Includes sub-sections for 'Service gouvernemental' and 'Service particulier du Journal de Roubaix'.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix. Anvers, 6 février, 3 h. Laines: Ventes 481 b. Plata. Lundi et mardi fête.

Marseille, 6 février. Laines: Segaye Odessa 365. Montevideo assorties 270. Georgie grises 105 à 120.

Liverpool, 6 février. Cotons: Ventes: 12,000 b. Marché ferme. Manchester, ferme plus actif.

New-York, 6 février. Cotons: 15 5/8. Recettes de la semaine 108,000 b.

Londres, 6 février. Cafés: Calmes. Sucres: Faibles. Laines: Tenuces. Soie: Calme.

Havre, 6 février. Cotons: Ventes 3,000 b. Marché actif, surtout pour livrable. Américain tendus. Indes en hausse.

New-York, 5 février. Change sur Londres, 4.86; change sur Paris, 5.13 3/4. Valeur de l'or, 114 3/8.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dubouche.

Havre, 6 février. Cotons: Ventes 4,000 b. Marché rai-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 7 FÉVRIER 1875.

L'ESCLAVE

PAR G. DELALANDELLE. (Suite.)

XXV. — DIPLOMATIE DE BINIGAN ET SES CONSÉQUENCES SUIVIES DE VOYAGES D'OUTRE-MER.

Si l'on n'eût garde de s'informer des Héraldos, des Solastron et de tutti quanti, l'on voulut à Têror aller voir l'estimable docteur Bostigo. Il en fut charmé. La mort de son vieil ami Farniz lui fit dire avec tristesse :

— Mais pourquoi aussi s'était-il avisé d'épouser une créole de la Havane ? — Pardon ! cher docteur, fit Rita en souriant, vous oubliez que j'en suis une moi-même. — Non, madame, dit galamment le vieux médecin ; vous êtes Française comme vous êtes digne de le devenir. — Et Calisto ! — Ne m'en parlez pas ! après l'émancipation, elle m'a quitté pour se livrer à d'abominables pratiques, et a été étranglée comme empoisonneuse

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces: la ligne. . . 26 c. Réclames: . . . 30 c. Faits divers: . . . 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont remis à Roubaix au bureau du Journal à Lille, chez M. Cassin, Libraire, Place de la Liberté, n° 21. A Valenciennes, chez M. Cassin, Libraire, Place de la Liberté, n° 21. A Paris, chez M. Cassin, Libraire, Place de la Liberté, n° 21. A Lille, chez M. Cassin, Libraire, Place de la Liberté, n° 21.

Liverpool, 6 février. Cotons: Ventes: 12,000 b. Marché ferme. Manchester, ferme plus actif.

New-York, 6 février. Cotons: 15 5/8. Recettes de la semaine 108,000 b.

ROUBAIX 6 FÉVRIER 1874.

La Chambre a discuté hier le projet de loi sur la dynamite. MM. Caillaux et Mathieu-Bodet ont maintenu la demande du monopole de la fabrication de la dynamite par l'Etat. M. Ernest Picard a parlé contre ce monopole. MM. Brane et Brunet ont retiré leur amendement, qu'ils réservent pour la troisième lecture. L'article premier du projet de la commission a été adopté par 281 voix contre 223. L'ensemble du projet a été adopté sans autre débat. L'Assemblée s'est ensuite ajournée à jeudi prochain, date à laquelle est fixée la seconde lecture de la loi sur le Sénat.

Les huit jours qui séparent la discussion de la loi des pouvoirs publics de la seconde lecture de la loi organisant le Sénat sont employés à des négociations entre le centre droit et le centre gauche. Il s'agit de s'entendre sur le mode de nomination des sénateurs.

Les gauches voudraient donner au Sénat la même origine qu'à l'Assemblée nationale. Le centre droit, au contraire, insiste pour que le Sénat, par sa composition, puisse servir effectivement au maréchal et l'aider à contrebalancer l'influence de l'Assemblée nationale. On cherche un moyen terme qui puisse être adopté par les deux partis ; on croit qu'on le trouvera et que la gauche fera les concessions nécessaires, poussée qu'elle est par la peur de l'empire.

Le nouveau cabinet se composera, dit-on, de membres des deux centres, mais la prépondérance appartiendrait, dans le conseil, au centre droit. Pour atteindre ce but, il faut arriver à éliminer de la majorité l'élément radical, et constituer, lors de la première lecture une majorité de modérés.

Cette élimination se fera très-probablement sur l'article qui détermine les conditions dans lesquelles la Constitution pourra être révisée. M. Gambetta a déclaré que dans sa pensée la révision, après avoir été votée par les deux Chambres, devra être faite par une assemblée constituante immédiatement élue.

Jamais le centre droit n'acceptera cette interprétation, et si le centre gauche suivait M. Gambetta, la loi tomberait, cela ne fait aucun doute. Donc, en résumé, on croit, à Versailles, que la loi relative au Sénat donnera lieu à de vives discussions, mais qu'on arrivera à s'entendre; et que sur l'article relatif au droit de révision, l'extrême gauche se séparera de la nouvelle majorité.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président: M. BUFFET. Séance du 4 Février 1875. La séance est ouverte à 2 h. 40. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident. Il est procédé ensuite au tirage des bureaux.

M. Scauze, au nom de la 32<sup>e</sup> commission d'initiative, déclare que cette commission a décidé de se dessaisir de la proposition de M. Hervé de Saisy, parce qu'elle est identique à celle de M. d'Arfeuillères, rapportée par M. de Bonald.

M. Hervé de Saisy demande que la proposition de M. d'Arfeuillères soit mise à l'ordre du jour. L'Assemblée décide que la proposition Arfeuillères est portée à la suite de l'ordre du jour.

La proposition de M. d'Arfeuillères a pour objet de déclarer que les nominations faites par un ministre démissionnaire devront, pour être valables, être contresignées par son successeur.

L'Assemblée reprend la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la dynamite. M. Gévelot, rapporteur, répond à M. Jean Brunet et au ministre des finances.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, expose que, par suite de l'invention de la dynamite, l'Etat a perdu un plus grand nombre de ressources qu'il tirait du monopole de la poudre de mine.

M. Picard répond que la commission consent à ce que la poudre dynamite soit frappée d'un impôt proportionnel à sa puissance explosive, ce qui sera une sauvegarde pour l'intérêt fiscal.

La discussion générale est close. Sur l'art. 1<sup>er</sup> MM. Jean Brunet et Brane proposent un amendement abandonné par M. de Montgolfier; mais, vu l'heure avancée, cet amendement est retiré provisoirement par ses auteurs, qui le réservent pour la 3<sup>e</sup> délibération.

L'art. 1<sup>er</sup> de la commission est adopté par 381 voix contre 223. Les articles suivants sont adoptés sans débat. L'Assemblée décide qu'elle passera à une 3<sup>e</sup> délibération. L'Assemblée s'ajourne ensuite à jeudi prochain. La séance est levée à 5 h. 35.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 5 février 1875.

La discussion sur la dynamite ne s'est pas terminée hier: l'Assemblée, ou du moins la partie de l'Assemblée qui siègeait encore à cinq heures et demie, a jugé que la lumière ne serait pas complète si elle n'entendait pas M. Picard. Il y a donc séance encore aujourd'hui, bien que bon nombre de députés se dispensent d'y assister. On sait qu'il n'y a pas à redouter de coup de surprise, le mot d'ordre bien observé par les gauches étant de rester calme.

Mais si les débats publics sont d'un médiocre intérêt, il n'en est pas de même des négociations qui se poursuivent entre les différents groupes, et qui sont des plus actives. Les républicains et surtout les chefs qui ont mené avec une incontestable habileté toute la campagne du Wallonnet ne sont pas gens à négliger les profits de la victoire et à s'endormir dans les délices de la République. Une double besogne les occupe en ce moment, d'abord il s'agit d'organiser, si c'est possible, une sorte de pression sur le maréchal pour l'amener à constituer un ministère avec des membres du centre gauche et du centre

droit, c'est à dire un ministère Dufaure-Wallon-D'Audiffret-Pasquier. La gauche pousse même le désintéressement jusqu'à ne pas demander un seul portefeuille pour aucun de ses membres; elle s'efforce; elle réclame les portefeuilles pour les néophytes de la république, afin de les compromettre définitivement.

Ensuite on s'occupe très activement de chercher un moyen d'entente sur la loi du Sénat. C'est là le difficile. Les républicains veulent que le Sénat soit élu: tout au plus admettent-ils qu'il y ait un petit nombre de sénateurs de droit, comme les maréchaux, les amiraux; ils vont même jusqu'à concéder les cardinaux. Mais ils refusent au président le droit de nommer les sénateurs, ou, s'ils lui reconnaissent ce droit, ils ne veulent lui en laisser nommer qu'un si petit nombre qu'il ne puisse jamais modifier la majorité, comme le font quelquefois les gouvernements monarchiques par ce qu'on appelle une fourée de pairs.

Les monarchistes, de leur côté, veulent que les sénateurs soient tous nommés par le chef du pouvoir exécutif. Le projet de M. A. Lefebvre-Pontalis est un compromis entre tous les systèmes. Cette discussion sur la loi du Sénat sera d'autant plus animée que c'est d'elle que dépend l'ensemble des lois constitutionnelles. Or, à gauche on n'entend en ce moment parler que de conciliation; le mot du jour est celui-ci: on fera des concessions d'unaniment transigeantes. En d'autres termes, les républicains déclarent que tous les moyens leur seront bons pour arriver à leurs fins.

Je puis vous dire que, en ce qui concerne le ministère, les ambitions républicaines ont toutes chances d'être déçues. Quoi qu'en disent les feuilles radicales, il est probable que le maréchal ne reconstituera pas le ministère avant la fin du débat sur les lois constitutionnelles; puis il n'y aura qu'un remaniement partiel: aussi il est vraisemblable que MM. Decazes, Mathieu-Bodet, Gaillaux, de Montagnac conserveront leurs portefeuilles. Rien n'empêchera le maréchal de donner à M. de Broglie la vice-présidence du conseil, puisque M. de Broglie fait partie de la majorité.

Comme je vous le disais hier, le principal sujet de crainte des républicains, c'est l'idée que la République soit organisée par les conservateurs; ce ne serait pas leur affaire: la République est leur chose, leur bien, ils en veulent vivre.

Vous pourrez lire dans les journaux du soir une lettre de M. Target à un de ses amis ou plutôt à ses amis. Il y explique pour quelles raisons il donne son adhésion sans réserve à l'amendement Wallon. Au fond, les motifs du député du Calvados nous importent peu; mais il y a dans sa lettre un aveu intéressant: il déclare qu'il ignore quel est celui de ses collègues qui a voté pour lui le 30 janvier. On sait que c'est cette voix qui a décidé de la majorité samedi dernier.

La bourse ferme encore aujourd'hui avec 50 centimes de hausse sur hier: les recettes n'ont acheté que 54,000 fr. de rente 5%. Depuis le matin, la foule se presse devant les portes de toutes les mairies pour souscrire à l'emprunt de la ville: elle se compose principalement de petits bourgeois et d'ouvriers. Aux environs, des industriels offrent aux passants des numéros qui dispensent de faire queue: cela se vend depuis dix sous jusqu'à cinq francs.

La salle de concerts de la rue Taitbout s'était transformée hier en salle de spectacle et donnait la 1<sup>re</sup> représentation d'une comédie en trois actes tirée du roman de M<sup>me</sup> de Staël: *Corinne*. La pièce est médiocre, et l'auteur, M. Alexandre Laya, a eu le tort de faire la part trop large à l'œuvre originale en reproduisant certains dialogues dont le ton et le style sont tout à fait démodés.

Le vaudeville a été plus heureux avec la reprise de *Manon Lescaut*, drame tiré du roman sur lequel M. Alexandre Dumas vient d'écrire une préface qui vaut presque l'œuvre de l'abbé Prévost. La pièce, d'abord accueillie assez froidement, a fini par obtenir un franc succès. Cinq heures. — Peu de monde à Versailles. Dans la salle des Tombeaux on cause beaucoup de la double élection d'après demain dans les Côtes-du-Nord et dans Seine-et-Oise.

On y commentait avec vivacité une dernière circulaire adressée aux électeurs des Côtes-du-Nord par M. Foucher de Careil qui dit: « J'ai les sympathies du maréchal de Mac-Mahon ». Cette affirmation est un simple mensonge, et ce qui le prouve c'est que le préfet des Côtes-du-Nord a dû déferer à la justice la circulaire du candidat républicain qui avait été autrefois bonapartiste pour tâcher de devenir député. On assure que dans le conseil des ministres présidé ce matin à l'Elysée par le maréchal il n'a été aucunement question des prochaines modifications ministérielles. Le maréchal est personnellement d'avis d'attendre le vote final sur les lois constitutionnelles avant de composer un nouveau Cabinet.

On dément le bruit d'une grande victoire que les carlistes auraient remportée. Je vous engage à vous défier plus que jamais des dépêches d'Espagne.

Paris, 5 février 1875.

La révolution parlementaire qu'il faut de s'accomplir donnait un intérêt tout particulier à la réception du maréchal de Mac-Mahon, hier soir, à l'Elysée. Un grand nombre de députés, surtout parmi les groupes de la droite, assistaient à cette réception. Plusieurs d'entre eux se sont entretenus avec le maréchal et ne lui ont pas dissimulé les inquiétudes que leur causait le déplacement de la majorité. Le maréchal cherchait à dissiper ces craintes, assurait que les chefs de la nouvelle majorité ne parviendraient pas à l'entraîner dans une politique contraire aux intérêts conservateurs. Les interlocuteurs de la droite se montraient assez incrédules. Le maréchal avait été élu contre la République, on pouvait être autorisé à penser qu'il ne consentirait pas à devenir le Président d'une République définitive. Or, le langage tenu, hier soir, par le maréchal, confirme sa résolution arrêtée de garder le pouvoir, même dans les conditions fixées par le projet Wallon et contrairement à ce septennat personnel en faveur duquel plusieurs messages ont été faits.

Si le maréchal a cédé déjà, en acceptant la République définitive, qui nous dit qu'il ne fera pas d'autres concessions, quand il sera entre les mains d'un ministère de centre gauche?

La révolution parlementaire du 30 janvier s'est faite dans les concessions du centre droit au centre gauche; celui-ci sera condamné à gouverner en faisant des concessions à la gauche qui, de son côté, devra donner satisfaction à l'extrême gauche, et c'est ainsi que sur cette pente fatale, la France sera précipitée dans d'horribles et affreuses catastrophes.

pitée dans d'horribles et affreuses catastrophes.

Est-il encore possible de s'arrêter sur le bord de cet abîme? Le maréchal, ses conseillers intimes et toutes les fractions de la droite et du centre droit feront bien d'y réfléchir avant la délibération sur le Sénat et la 3<sup>e</sup> lecture du projet Venturon.

On prétend que certains membres du centre droit commencent à manifester quelques regrets de leurs votes des 30 janvier et 2 février, votes qui ont consommé le suicide du parti organiste et sa disposition comme groupe monarchique.

La peur est presque toujours une mauvaise conseillère et ne fait faire que des sottises quand elle dirige la conduite de personnages politiques qui n'obéissent pas à de fortes convictions. On raconte que l'un de nos principaux ministres démissionnaires, interpellé sur ce qui vient de se passer, aurait répondu :

« Nous n'avions pas le choix; nous allions grand train à l'Empire; nous aimons mieux tout, même la République radicale, que le régime bonapartiste! »

Nous verrons si la République réussira mieux que par le passé à nous préserver de l'Empire.

La nomination des commissaires chargés de l'examen de la convention signée par le duc Decazes avec le viceroi d'Égypte est un grave échec pour le ministre des affaires étrangères. Il n'est pas un homme d'Etat ayant passé par le ministère, il n'est pas un diplomate ayant rempli des fonctions en Orient, qui ne soit convaincu de la nécessité du maintien des traités dits capitulations pour assurer la protection de nos nationaux en Orient. Non content d'être hostile au rétablissement de la royauté en France, le duc Decazes veut-il donc encore détruire les œuvres de la royauté à l'étranger? M. Amédée Lefebvre-Pontalis a vivement intéressé les membres de son bureau, hier, en développant les motifs d'intérêt national qui devaient empêcher l'Assemblée de ratifier le traité si légèrement et si imprudemment signé par le duc Decazes. Il prétend que la majorité des commissaires n'a été choisie que par une coalition de la droite et de la gauche: il n'y a pas eu coalition, mais il y a eu la rencontre d'un sentiment commun pour la défense de l'influence nationale et de nos intérêts à l'étranger.

Le bruit court au Palais de Justice que M. Foucher de Careil, candidat républicain dans les Côtes-du-Nord, serait à la veille d'être poursuivi à l'occasion d'une de ses lettres électorales dans laquelle le ministère public aurait vu une manœuvre dolosive. Nous ne tarderons pas à savoir si cette nouvelle est exacte.

On a beaucoup remarqué dans les cercles diplomatiques de Berlin que le chancelier de l'empire a eu, il y a trois jours, un entretien de plusieurs heures avec l'empereur. On dit que le souverain et son premier ministre se sont occupés de la question politico-religieuse.

D'après le *Nouveliste de Dresde*, on est très mécontent en Saxe que le roi ait choisi comme professeur d'histoire pour son fils un prêtre catholique expulsé de Munster pour infraction aux lois ecclésiastiques prussiennes.

P. S. — Le bruit court, ce soir, que les ouvriers de l'imprimerie Nationale sont consignés; pourquoi? Il est difficile de le savoir, car il ne peut être question, pour le moment, d'un Message.

Le temps et les progrès modernes ont singulièrement modifié l'aspect de ces lieux. Après avoir atteint au faite des prospérités, l'hôtel de Normandie n'existe plus.

Pour l'établissement du viaduc gigantesque qui relie les deux flancs de la vallée de Morlaix, le père Divoal fut exproprié, à l'époque précisément où il allait se donner pour successeur son fils Mathieu le grand chef. Ses ambitions, croissant avec l'âge, étaient devenues essentiellement champêtres; il aspirait à se retirer dans une maison de campagne qu'il avait fait bâtir, et voulait la nommer *Kerdivoval*; mais les malicieuses paysannes de la paroisse ne l'appelaient que *Kerasserole*: ce nom burlesque a prévalu.

Théodore, après avoir remporté tous les prix de sa classe au collège Saint-Pol-de-Léon, et avoir passé avec distinction par les épreuves du séminaire, est aujourd'hui vicaire dans cette même paroisse.

Non loin de là, Ninette s'est mariée à un campagnard fort à son aise: elle fait encore l'orgueil et le bonheur de ses vieux parents; mais désormais aucun comptoir ne la reverra fleurir sous son gentil sobriquet de Bouton de Rose.

La vente, fort avantageuse du reste, de l'hôtel de Normandie a eu pour conséquence la dispersion de tous les membres de la famille Divoal. — Mathieu s'est établi à Paris, théâtre dont ses rares talents étaient dignes. — Augustin, studieux élève de Binigan, est entré dans la marine de l'Etat en passant par le vaisseau-école. Aucun intérêt de la famille ne retenait Victor à Morlaix, il en est un jour parti avec sa femme, ses enfants, sa fidèle Nièvé, et son non moins fidèle Binigan, qui apporta un soin méticuleux à l'embarquement du mobilier.

La dynastie Binigan elle-même a complètement disparu du pays. La mort, le service de terre ou de mer, le mariage, les affaires, ont accompli peu à peu ce changement complet qui n'a pas laissé que d'embarasser l'auteur de ce récit.

Qu'avaient pu devenir Divoal et Binigan, Rita et sa jeune famille? où étaient-ils allés, où s'étaient-ils établis après leur départ de Morlaix? et dans quel état les avaient trouvés et laissés les tristes catastrophes qui venaient de désoler la France? Ces questions, d'ailleurs, étaient bien loin d'être les seules que je m'adressai, quand, n'ayant encore que fort peu de renseignements, je formai le projet d'écrire l'histoire de l'esclave de luxe.

EPILOGUE

VOYAGE DE DUNKERQUE

Au mois de juillet 1872, j'étais allé passer quelques jours au manoir d'Angelienc, chez un de mes amis qui me raconta sommairement, pour la première fois, l'aventure extraordinaire du jeune Victor Divoal.

— Le fils d'un aubergiste bien connu à Morlaix, me dit-il, avait été vendu aux Canaries par son capitaine et y était resté en captivité durant plusieurs années. — Mais c'est incroyable! m'écriai-je. — Rien de plus vrai pourtant; moi qui vous parle, j'ai un peu connu ce brave garçon, et cent personnes vous attesteront au besoin qu'il fut vendu, parfaitement vendu comme un nègre. La maîtresse de l'habitation où on l'emmena était capricieuse et fort irascible. Un jour qu'il lui servait son chocolat, elle s'emporta jusqu'à le souffleter. L'enfant breton, qui avait du sang, ne fit un ni deux, court au puits et y précipite le plateau: argenterie, chocolat et le reste. Je vous laisse à deviner comment on le traita.

— Ce dut être affreux! — Il y avait pourtant une petite fille de race blanche qui, l'ayant pris en pitié, saisissait à la dérobée toutes les occasions de soulager un peu ses souffrances. A Morlaix, on ne sut de long-

temps ce qu'il avait pu devenir. La famille s'adressa enfin au député de l'arrondissement; des démarches convenables eurent lieu, et, grâce à l'agent consulaire français, il fut renvoyé à ses parents.

— Après plusieurs années d'esclavage? — Au bout de quatre ans, je crois. — C'est inconcevable! Il n'avait donc pas écrit et sa famille fut bien insouciant. Je ne m'explique pas tant d'incurie.

— Ni moi non plus; mais je sais très-bien que sa mauvaise fortune ne l'empêcha pas de rester dans la marine où il est devenu capitaine au long cours. Par la suite, il se maria à la Havane et en ramena sa jeune Espagnole, qui était vraiment fort agréable. — Ah! m'écriai-je, ce devait être la petite fille des Canaries! — Romancier! fit en souriant mon ami le châtelain. En fait de rencontre moins romanesque, il aperçut un jour sur le quai de Bordeaux le gredin de capitaine qui l'avait autrefois vendu. Transporté d'une colère fort légitime, ma foi, il s'élança sur lui; mais l'autre était devenu si misérable, que touché du récit de ses infortunes, notre brave garçon lui fit une large aumône.

— Ce dernier trait est charmant, et je vois là le sujet d'un feuilleton; mais